L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI MATIN, 29 MAI.

FEUILLETON.

LE BARON DE TRENCK,

PAR

MM. OCTAVE FÉRÉ ET D. SAINT-YVES

TROISIÈME PARTIE.

LA CAPTIVITÉ.

XIV

LE COMPLOT.—(Suite.)

"Quoi que tu décides, je suis prêt à te seconder. Je t'envoie cet avis par un homme sur qui tu peux compter. Confie lui tes instructions, il me les transmettra."

Vingt-quatre heures devaient s'écouler avant qu'on rentrât dans le cachot; c'était énorme, et c'était peu. Enorme pour l'agitation anxieuse de notre ami, peu pour combiner, pour préparer un plan, pour asseoir une idée, au milieu du tumulte de ses esprits.

C'était le tour de service de l'adjudant Van Doez, avec qui il trouvait généralement moyen d'échanger des phrases rapides.

— Quoi de nouveau ? lui demanda-t-il.

— La situation est brûlante.... Nous sommes sur un volcan....

— Et votre position à vous personnellement ?

— Difficile, périlleuse, il ne tient à rien que l'orage n'éclate.

— Que pensez-vous faire ?

— Ah! si je voulais prévenir leur vengeance!

— En auriez-vous donc les moyens ?

— Voyez cette fenêtre, en face de la vôtre; c'est celle d'un capitaine autrichien, un nommé Kallert, qui m'a offert tout l'or qu'il possède pour favoriser le soulèvement des prisonniers de la casemate.

— Et vous avez refusé ?

— Oui, et ce n'est pas par un faux point d'honneur. Je suis étranger, et je ne tiens pas au service de la Prusse, qui est prête à me sacrifier. Mais je suis vieux, je ne me sens pas l'énergie nécessaire à un chef de complot.... Sans cela....

— C'est bien tout ce qui vous arrête ?

— Tout, car je vous peut être un devant de quelque peine terrible en restant.

— Eh bien! exclama Trenck avec exaltation, moi aussi je suis étranger, moi aussi je suis capitaine autrichien, moi aussi j'ai engagé ma parole et mon épée au service de l'impératrice-reine...... Van-Doez, prenez, prenez l'or de cet homme, et le chef de l'entreprise...... ce sera moi!

— Vous!......

— Silence!...... Glissez-moi vos tablettes; je réponds de tout.

Van Doez se rendit à ce désir. Il lui passa à la dérobée les tablettes qu'il réclamait, et se retira avec les guichetiers, en lui adressant un signe d'intelligence et d'adhésion.

Le cerveau de Trenck entrait en ébullition et l'entreprise offrait un caractère si audacieux, si hardi, si grandiose, qu'elle devait tenter une imagination comme la sienne. Du fond de la prison où la trahison des Prussiens l'avait jeté, leur enlever leur ville la plus forte, ce n'était pas une entreprise vulgaire.

— Ils l'ont voulu, se dit-il dans sa solitude. Ils m'ont pris jeune et vaillant, quand la vie s'ouvrait à moi pleine de gloire et d'enivrements... Ils m'ont plongé dans l'abîme du désespoir... Ils m'ont abreuvé de misère et d'injustice... Ils m'ont contraint de renier mon sang, mon roi, ma patrie!.... eh bien! que Dieu soit arbitre entre eux et moi... qu'il les frappe comme ils m'ont frappé!... En me rejetant du sol natal, auquel j'ai prodigué ma vie et mon dévouement le plus pur, ils m'ont fait leur ennemi. Soit! le gant qu'ils m'ont jeté, je le ramasse... Malheur! malheur sur eux!.... Ils ont été sans entrailles pour Trenck le Prussien.... Trenck l'Autrichien les en fera repentir!....

Oui, dans sa témérité, ce dessein sortait des entreprises vulgaires, et l'histoire est là qui constate qu'il s'en fallut de bien peu qu'il ne fût couronné de succès, et que s'il échoua ce ne fut pas par le fait de Frédéric de Trenck. Car il devait échouer encore, le terme de ses épreuves n'était pas venu et ce n'était pas ainsi qu'il devait venir.

Passons donc, sans nous attacher aux détails, sur cet épisode des infortunes de notre héros. Grâce aux tablettes de l'adjudant Van Doez et au concours du guichetier qui lui avait transmis le billet de Léo, grâce à l'argent fourni par le capitaine autrichien Kallert, il lia des communications avec les amis du dehors, avec les enemis du dedans.

Des avis sûrs et ingénieux circulèrent parmi les Croates, exaltés à la pensée de s'affranchir par un coup d'éclat; les officiers prisonniers se tinrent prêts à profiter du premier signal pour se mettre à leur tête. Il fut résolu que Van Doez, décidé à tout braver pour échapper à la honte d'une condamnation imminente, ouvrirait leurs cachots, et le guichetier Daniel, non moins menacé que l'adjudant, son complice dans une première transgression de la consigne, s'engagea à leur livrer les clefs du fort. Par les soins de Léo, une maison voisine de la casemate des Croates regorgea bientôt d'armes et de munitions adroitement réunies et cachées.

D'après le plan adopté par Kallert et ses compagnons, Trenck, une fois délivré, se mettrait à la tête du mouvement, s'emparerait des différens postes de la ville, y recevrait l'avant-garde de l'armée impériale, qui n'avait plus qu'un pas à faire, et se grossirait aussitôt des Croates révoltés contre leurs gardiens.

Cela fait, et c'était très faisable, vu l'état de la garnison, il arrivait à soulever de même les prisonniers de la citadelle, pour en faire tomber les défenses, et une fois maître de Magdebourg, il pourrait à son tour aussi dicter ses conditions au roi.

Pour exécuter ce plan, il ne fallait plus que de l'intelligence, du sang-froid et de la promptitude. Dans les affaires capitales, ces qualités distinguaient précisément l'audacieux chef de l'entreprise.

Mais il suffit d'un grain de sable pour enrayer l'engrenage d'une puissante machine, et la pierre qui devait engraver le dessein de Trenck était, comme presque toujours, celle qu'on soupçonnait le moins.

Le matin du jour où le canon de l'armée autrichienne devait indiquer aux conjurés le moment d'agir, alors que tous, officiers et soldats, prêtaient une attention avide et passionnée, au lieu de cet appel lointain du canon, ce fut le tambour qui réveilla les échos du fort de l'Etoile.

Trenck sauta de son lit, où il se tenait tout habillé; il courut à sa croisée, mais presque aussitôt, l'adjudant hollandais, pâle et dominant son émotion sous sa résignation accoutumée, lui dit vivement:

— Nous sommes trahis, mon cher baron!....

— Trahis!.... répéta Trenck affolé par cette nouvelle.

— Le commandant de place est sur ses gardes; la garnison du fort a été considérablement augmentée depuis hier soir; toutes les issues sont occupées, des bouches à feu sont braquées pour balayer, au premier moment, les casemates des prisonniers: on a saisi les armes qui nous attendaient; tout est manqué.

Frédéric retomba avec accablement sur son lit:

— Allons! murmura-t-il, cela devait être!....

N'est-ce pas le sort de tout ce que j'entreprends!.... Insensé, imprudent, pourquoi ne l'ai-je pas prévu et vous ai-je entraîné dans ma mauvaise chance!.... Mais, reprit-il à l'idée de ce nouveau péril attiré par sa faute sur la tête de cet excellent homme, s'il en est peut être encore temps, pourquoi ne vous mettez-vous pas à l'abri!....

Van-Doez sourit mélancoliquement.

— Ce que j'ai à perdre vaut il la peine que je prendrais!.... fit-il. Ma liberté!.... qu'en ferais je! Je n'ai pas de ressources. Ma vie!.... à quoi suis je bon!.... Je suis vieux; quand on me prendrait le peu d'années qui me restent!....

— Et comptez-vous pour rien les remords qui me poursuivraient, moi, l'auteur de votre perte!.... Non, mon généreux ami, il faut fuir.... si ce n'est pas pour vous, faites-le pour m'épargner un cruel tourment!.... Je vous en prie! Je le veux!

— Mais où irai je?

— Où vous irez!.... Eh bien! oui.... c'est cela, à Vienne.

— A Vienne!......

— Laissez-moi faire.

Il prit les tablettes que Van Doez lui avait données, y traça à la hâte quelques lignes, et arracha le feuillet.

—Tenez, dit-il, ceci est un bon de six mille ducats d'or. Vous le présenterez à mon agent, M. Barneck. Ce qu'on refuse aux instances du prisonnier dont la voix ne peut franchir les murs de son cachot, on s'empressera de l'accorder, sur son ordre, à l'officier qui renonce au service des ennemis de l'Empire.

—Six mille ducats d'or!.... s'écria Van-Doez, mais c'est une fortune!

—Partez.... partez...., insista Frédéric sans relever ce scrupule, dans un instant peut être vous ne le pourriez plus!

—Oh! j'ai encore un ami, Daniel, qui m'a donné avis de la trahison dont nous sommes victimes.... Il protegera ma fuite, car les soupçons du commandant ne l'ont pas atteint; il est encore à son poste.

—Adieu donc! Puissiez-vous arriver à bon port!

Ils s'embrassèrent, n'osant se dire au revoir. Van-Doez s'éloigna en refermant la porte.

Mais elle se rouvrit bientôt; une troupe de miliciens remplit tumultueusement le cachot; l'officier, qui n'était plus Van-Doez, cette fois, commanda au prisonnier de le suivre.

Il était préparé à tout et obéit sans articuler un mot.

On le conduisit dans une des cours du fort, où il trouva la garnison sous les armes.

Le baron de Reischmann, le front sévère, semblait l'attendre. Une voiture fermée stationnait dans un coin.

—Monsieur, lui dit le commandant, d'une voix frémissante, vous ne soutiendrez pas, cette fois, que vous avez été fidèle à votre parole?

—Vous vous trompez, commandant, répondit-il, sans s'émouvoir, je le soutiendrai.

—Eh quoi! vous n'avez pas conspiré pour vous échapper à la faveur du soulèvement des prisonniers de guerre?

—Puisque vous le savez, je ne le nierai pas; mais j'en avais le droit.

—Le droit, monsieur!......

—Oui, commandant, puisque le prince auquel j'avais engagé ma parole, le landgrave de Hesse Cassel est mort.

—Ah! quel est le traître qui vous l'a dit?.... exclama M. de Reischmann avec colère.

—Peut être celui-là même qui vous a dit que je conspirais.

—En tout cas, reprit M. de Reischmann en cherchant à se contenir, vous comprenez, monsieur, que cela change du tout au tout nos situations respectives.... Je ne me sens pas de [illegible] à lutter contre un génie aussi inventif que le vôtre, et je vous rends à vos gardiens de la citadelle, qui vous réclament au nom du roi. [illegible] moi, car si j'observais strictement [illegible], je devrais vous appliquer la loi [illegible].

[illegible] avec douceur et lui dit:

[illegible] plus généreux.... Je ne [illegible], parce que j'espère [illegible] de l'impératrice-reine [illegible].

—[illegible] Trenck, et si c'est là votre [illegible].

—Comment l'[illegible]?...

—Cette nuit même, grâce à une manœuvre pleine de génie de notre souveraine, l'armée autrichienne a perdu son terrain. Elle a battu en retraite, et du train dont elle y allait, elle doit se trouver à présent loin de Magdebourg.

—Allons! je vois que j'ai décidément perdu la partie...... Tout m'abandonne, mais je me résigne...... cela me suffit.

—Permettez-moi d'en douter..... Au surplus, comme Pilate, je m'en lave les mains.

Sur ces mots, où l'on pouvait retrouver l'indication du mécontentement où le tenaient encore les transes qu'il avait éprouvées du fait de ce prisonnier, pour lequel il avait eu réellement des bontés, M. de Reischmann adressa un signe à quelques hommes, on poussa Trenck dans la voiture qui stationnait là en l'attendant, et quelques secondes après, il traversa le pont-levis, dont Daniel continuait la garde.

En dépit de la débonnaireté du baron de Reischmann, on aurait quelques raisons de s'étonner que ce Daniel, déjà compromis dans l'affaire de l'absence de Trenck, conservât son poste après la tentative de soulèvement des Croates qui venait d'avorter.

Cet homme, en effet, se voyait très menacé, lorsque Van-Doez lui proposa, comme moyen de salut, d'entrer dans le complot destiné à livrer la place aux Impériaux. Il accepta d'abord; puis, s'étant mis à réfléchir, il se dit que tout cela ne tendait qu'à l'entraîner dans un nouveau péril, qu'il tenait dans ses mains un moyen bien plus simple de sortir d'embarras et de garder sa place, — c'était de dénoncer le complot.

Le drôle était intéressé et égoïste, ses réflexions ne durèrent pas longtemps; on en connaît le résultat. Toutefois, par un reste de scrupule, de commisération pour l'adjudant Van-Doez, son complice, peut-être par un calcul adroit, pour éviter que Van-Doez, venant à découvrir sa trahison, n'en tirât vengeance en le dénonçant à son tour, il ne le mêla pas à ses révélations. Il le prévint même de se tenir sur ses gardes, et, finalement, il lui ouvrit les portes du fort au moment où les soupçons allaient l'atteindre. En lui facilitant la fuite, il était sûr qu'il ne dirait rien contre lui.

Quant à Léo, il ne le dénonça pas, par l'excellente raison que l'adjudant lui avait laissé ignorer la part prise par ce jeune homme dans la conspiration.

Grâce à cette discrétion du bon Hollandais, notre jeune ami prévenu par la rumeur publique, n'avait donc plus qu'à faire le mort, et à attendre que cette échauffourée fût tombée dans l'oubli.

Mais puisque nous en sommes sur les trahisons, qui jouèrent un rôle si fréquent et si funeste dans l'histoire du baron de Trenck, revenons encore sur nos pas, pour constater que l'âme haineuse du major Jackinsky n'avait pas manqué de tirer parti de l'imprudente visite de la princesse Amélie aux prisons, afin de ressaisir sa proie.

Au mépris des recommandations du général de Saldern, qui avait intérêt à ce qu'il ne fût pas parlé de cette circonstance et à ce que l'incognito des deux princesses fût respecté, Jackinsky envoya au roi un rapport secret. Frédéric II, surpris par cette nouvelle au milieu des complications d'une campagne laborieuse, déversa sa bile non-seulement sur les autorités compromises de Magdebourg, mais sur la reine et la princesse qui s'étaient rendues coupables d'une pareille énormité.

La pauvre Amélie, déjà abattue par ses déceptions réitérées, fut foudroyée par le courroux de son frère. Sa santé chancelante en reçut un coup plus terrible que tous ceux qui l'avaient précédé.

Jackinsky, au contraire, était triomphant. Le roi faisait l'éloge de son zèle, et lui rendait sur la personne de Trenck le pouvoir arbitraire dont l'avait dépouillé le landgrave de Hesse-Cassel.

Au retour du baron à la citadelle, ce pouvoir s'exerçait sans bornes et, pour ainsi dire, sans contrôle. Le comte de Borck, plus que jamais travaillé par la goutte, forcé de garder le lit, n'exerçait plus le commandement que de nom; Jackinsky était le seul et véritable tyran de la citadelle.

Nous allons pourtant bien étonner le lecteur en disant qu'à son arrivée, Trenck fut accueilli par le major avec une douceur, une indulgence exemplaires,—à moins qu'elles ne recelassent l'hypocrisie la plus raffinée. Le loup avait revêtu la peau du mouton; plus d'aigreur dans ses paroles, plus un sarcasme, plus une menace. Ce fut avec une irréprochable politesse qu'il reconduisit Trenck à son cachot, réparé pendant son absence.

Quand nous disons réparé, on n'avait rien ajouté qui pût en augmenter l'horreur. Trenck y retrouva son lit, son banc de pierre, ses chaînes, que les forgerons rivèrent de nouveau autour de son corps, de ses poignets et de ses chevilles. On n'avait fait là que deux modifications, en apparence peu redoutables, mais qui n'abusèrent pas une minute l'œil exercé du prisonnier, et qui semblait faire planer sur ce séjour les paroles de désolation de Dante: *Lasciate ogni speranza!*

De larges dalles en pierre cimentée remplaçaient le parquet coupé par Trenck; un guichet à jour, traversé par deux fortes barres de fer en croix, avait été pratiqué dans chacune des quatre portes du cachot. Derrière chacune d'elles se promenait un factionnaire; le premier était à même de voir et d'entendre à tout instant ce qui s'y passait, sans pouvoir communiquer avec le prisonnier, car tous les quatre se surveillaient mutuellement.

Trenck remarqua aussi, dès son entrée, qu'il y avait eu, pendant son séjour au fort de l'Etoile, de nombreuses substitutions opérées parmi ses gardiens. Presque tous les visages étaient nouveaux pour lui, depuis ceux des adjudants jusqu'à ceux des porte-clefs.

Il en restait un pourtant, vers lequel son cœur s'élança avec une ferveur doublée par une longue séparation. Tant qu'il était demeuré sous les verroux du fort de l'Etoile, Hermann avait été rayé pour lui du nombre des vivants. En serrant les mains par son serment, il avait lié celles d'Hermann, et le dévoué et fidèle ami s'était effacé.

En revenant à la citadelle, Frédéric rentrait dans son libre arbitre, le secours d'Hermann lui devenait utile. Hermann était à son poste, calme, confiant, énergique.

L'aspect de son ancien compagnon d'infortune dont l'humble habit de guichetier cachait une âme si noble et si belle, le pénétra d'un attendrissement profond.

(*A continuer.*)

HOTELS, RESTAURANTS, etc.

LA DOMINICA.

CONFISERIE, PATISSERIE, Glaces, Sorbets, Lunch, RESTAURANT.

RUE DU CANAL, (angle Bourgogne.)

MM. LAMBERT & GASTINEL ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et connaissances ainsi qu'au public, qu'ils ont terminé les agencements de cet établissement, et qu'ils en feront l'ouverture aujourd'hui SAMEDI 18 mai.

[illegible]

Outre CONFISERIE, PATISSERIE, GLACES et SORBETS, on trouvera toujours dans leur établissement un LUNCH, et, enfin, un RESTAURANT [illegible]

MM. LAMBERT & GASTINEL ont engagé les services d'un GLACIER hors ligne, dont on appréciera vite les talents.

[illegible]

Tous les Bonbons, Cartonnages, Sacs, Poches, Cornets, etc., etc., sont importés directement des maisons qui les plus recommandés de Paris. SALON pour DAMES au rez-de-chaussée.

18 mai—1m

PHŒNIX HOUSE, — au Lac Pontchartrain. — MIGUEL, Propriétaire.

Annonce à ses amis et au public qu'il vient de mettre son établissement en parfait état pour les recevoir. On trouvera à sa table tout ce que La Mer, l'Air et la Terre peuvent donner de mieux. Sa cave est pourvue des meilleures qualités de VINS et de LIQUEURS. Il sollicite le patronage du public.

18 mai—1m

HOTEL DE MANDEVILLE.

L'ancienne maison de LESTRADE tenue maintenant par François Celomie, ayant fait les préparatifs nécessaires, ouvrira DIMANCHE, 12 du courant.

Pour les personnes qui viennent passer la journée seulement, le prix sera de $2 par repas et par personne, y compris le vin; et pour les pensionnaires le prix sera de $3 50.

10 mai—1m.

Hôtel de la Grande Ile.

Ce magnifique établissement qui vient d'être totalement remis à neuf, sera de nouveau ouvert au public le 15 de ce mois. C'est un excellent endroit pour les baigneurs; le site est admirable, et la pêche y est abondante. Le magnifique bateau à vapeur ST-NICOLAS, part pour la Grande Ile trois fois par semaine, de la tête du Canal Harvey, en face du Stock Landing.

10 mai—1m

AVIS.

M. BOULO, propriétaire de l'HOTEL D'EUROPE à BILOXI, Miss., annonce à ses nombreux amis ainsi qu'aux étrangers qu'il vient de faire la RÉOUVERTURE de son établissement. Toutes les mesures nécessaires ont été prises pour satisfaire les personnes et les familles qui voudront bien le patroniser.

2 mai—1m

RESTAURANT FRANÇAIS,

2..............RUE ROYALE..............32

Tenu par Philippe Forget,

Successeur de GALPIN.

CHAMBRES GARNIES—Pension au mois et à la semaine. MM les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptêmes, &c., &c. M. FORGET conservera ses anciens prix.

RESTAURANT COSMOPOLITE

LOUIS CHAPLAIN, propriétaire,

No 11 Rue Royale, entre Canal et Douane—SALON au premier pour noces et repas de familles—CHAMBRES garnies pour les habitants.—Le restaurant sera toujours pourvu de tout ce que le marché pourra fournir de mieux; ainsi que la cave, qui est remplie des premières crus de Bordeaux et de Bourgogne. Les prix sont modérés. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

27janv—

HOTEL FIJUX,

10, WAVERLEY PLACE.—*New-York.*

MR. E. JULES FIJUX recommande pour la saison prochaine aux nombreux voyageurs de la Louisiane, son hôtel qui vient d'être agrandi—Table d'hôte française et prix modérés.

8avril—3m

A LOUER.

La belle résidence No 124 de la rue des Remparts, près le coin Toulouse. On la livrera immédiatement. S'adresser sur les lieux ou au bureau de l'Abeille.

23 avril

A dans le Troisième District,

PLUSIEURS CHAMBRES MEUBLÉES.

La maison vaste et aérée, entourée d'une large galerie et située au milieu d'un grand et beau jardin peut être considérée comme une résidence de campagne.

Nota Les chars de la rue du Canal aux Casernes passent devant l'habitation.

S'adresser chez HEBERT & ESCOUSSE, 131, rue de Chartres

24 mai—5

Avis.

LOUIS DUVIGNEAUD, Notaire Public et Avocat, 56, Passage de la Bourse.

4 mai—1m

Grande Nouveauté de Printemps,

ETOFFES POUR PANTALONS,

Et Vêtements complets.

CHEZ

E. GIRARD & COUTEUX

23, RUE DE CHARTRE

Encoignure Douane.

EN VENTE AUX PLUS BAS PRIX:

CASIMIRS D'ÉTÉ,
ETOFFES SABLÉES,
BATISTES DE LAINE,
DRAPS LÉGERS NOIRS
DRAPS UNIS COULEURS,
MERINOS, &c,
GRAIN de POUDRE

BOMBAZINES,
ALPACAS,
SATINS IMPERIAL,
DUCKS BLANCS,
COUTILS ANGLAIS,
PIQUÉS A GILETS,
GINGA PUR FIL,

— AUSSI —

DRAPS A BILLARD,
MOULURES et FOURNITURES.

E. GIRARD & COUTEUX.

1er mars—3m

JACOB OTT, Entrepreneur,

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les caves.

Les ordres laissés au No 28, Carondelet, ou chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, recevront prompte attention.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL............Propriétaires.
A. DAVENPORT...............Directeur.
J. KITTREDGE...............Trésorier.

Grande ouverture de la saison d'été.

LUNDI SOIR, 27 MAI 1867

La saison sera inaugurée par des vaudevilles, des comédies, des ballets, des pantomimes et une variété de spectacles tels qu'on n'en a pas encore vus à l'Académie de Musique.

Afin de bien représenter les nouveautés dramatiques, la Direction a engagé les artistes suivants: M. Harry Pearson, M. A. H. Davenport, et d'autres artistes parmi lesquels se trouvent Mlle Eva Brent, les Baisley et les Zanfretta.

Par suite du grand succès de PERFECTION et à la demande générale, cette comédie sera jouée de nouveau. Les rôles ont été distribués comme suit:

Chas Paragon	M. A. H. Davenport
Sir Lawrence Paragon	M. Harry Pearson
Sam	M. Jas. Collins
Kate O'Brien	Mlle Eva Brent
Susan	Mlle Josie Zanfretta

(Qui remplira, pour la première fois, un rôle parlant.)

Première représentation de

BECHALUMEAU,

Pantomime comique d'Alex. Zanfretta.

26 mai

VILLES DE BAINS.

STEAMER CREOLE!

Pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

Le beau steamer

CREOLE,

fin marcheur et à basse pression, capitaine CHARLES WALKER, reprendra le service régulier, entre la Nouvelle-Orléans et les susdites villes, comme suit:

Les MARDIS et les JEUDIS—à l'arrivée du convoi de 8 heures du matin du chemin de fer Pontchartrain.

Les SAMEDIS—à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du chemin de fer Pontchartrain.

AU RETOUR: — Il partira d'Ocean Springs tous les MERCREDIS SOIR VENDREDIS MATIN et DIMANCHES SOIR.

Le Créole ira tous les SAMEDIS jusqu'à Pascagoula.

Il sera donné avis de la reprise du service de Pascagoula.

Ces voyages et départs se feront régulièrement à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Pour plus de détails, s'adresser à PETER MARCY, Rue Carondelet, No 26.

7 mai—1m

Départ, MARDI, 28 du courant, à 5 heures P. M.

Pour les Attakapas—Le paquebot régulier J. D. HINDE, capitaine J. P. Forgey, commis N. P. Millard, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il prendra du fret pour la rivière Atchafalaya, Brashear City, la Baie de Berwick, Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle Ibérie, Fausse Pointe, St Martinville, et tous les débarcadères intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

ALLEN SMITH

chez Duoré Greveuberg & Cie Vieille-Levée No 69.

J. S. Pagaud, agent pour les annonces, rue Gravier, No 30.

28 mai

COMPAGNIE DE PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.

WILD WAGONER, Capitaine Baranco—Commis Libano.

Part tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin,
" " SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi.

NINA SIMMES, Capitaine Troxler—Commis Dupree.

Part tous les LUNDIS, à 5 heures de l'après-midi,
" " VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Transport de passagers et de fret à tous les débarcadères intermédiaires.

Après ce voyage, le "Lafourche" s'arrêtera momentanément pour cause de réparations.

8 mai — A. C. GODDIN President.

DEPART tous les MERCREDIS, à cinq heures du soir—Pour Opelousas — Le bateau neuf, d'un léger tirant d'eau, VICTORY, capt. O. Hinckley, M. Kenison, commis partira pour Opelousas Washington Port Barre, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmesport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du bayou Courtableau, comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. R. CARLIN, 49, Vieille-Levée.

J. S. PAGAUD, Agent d'annonces, 15, Front street

Le VICTORY a des plates de la Côte et prendra des passagers aux taux des packets. 21 mai—

Excursion du DIMANCHE à Mandeville et à Madisonville.

Le bateau à vapeur LAURA,

fin marcheur et à basse pression, partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin, pour Mandeville et Madisonville et sera de retour le même jour. Dans la semaine, l'heure du départ sera à l'arrivée du convoi de 3 de MIDI excepté le SAMEDI, jour où le bateau partira à l'arrivée du convoi de TROIS heures et sera de retour à l'extrémité du chemin de fer le LUNDI, à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin.

Les voyages seront réguliers, à moins de mauvais temps et de basses eaux.

L. FRIGERIO Jr.
rue de Chartres, No 78.

30 avril—1m

DEPART, tous les SAMEDIS à 5 heures du soir — Pour Opelousas — Le bateau neuf, d'un léger tirant d'eau, CLEONA, Capt. C. C. Pickett (J. B. Smith, commis), partira pour Opelousas, Washington, Port Barre, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmesport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du bayou Courtableau, comme ci-dessus. Il partira de Washington tous les Mercredis, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à

POLLINGUE & GAJAC, No 8 rue St Louis

Le CLEONA a des plates de la côte et prendra des passagers aux taux des packets. 2 avril

Pour les Attakapas.

Le bateau à vapeur TECHE neuf confortable, faisant des voyages deux fois par semaine—capitaine E. P. Delahoussaye—se reliant au bateau à vapeur "Iberville," partira de Paquemines deux fois par semaine—les dimanches—et transportera les passagers et le fret à Brashear City, Berwick City, Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nouvelle-Iberie, Fausse-Pointe, St-Martinville, et tous les débarcadères intermédiaires du Bayou Teche, pour Vermillionville, Pont Breaux, Lafayette Grande Pointe Abbeville. Le fret consigné à MM Berlin et Tutter, à Paquemines, sera transporté sans délai, au Teche, et à un point quelconque du Bayou Teche.

Les personnes qui expédieront du fret par le steamer "Teche" obtiendront un escompte de 5 pour cent sur le fret payé d'avance.

Le taux sont les mêmes que pour les bateaux de l'intérieur et par le chemin de fer des Opelousas.

Pour plus de détails, s'adresser à bord de l'"Iberville" ou à

PRICE, HINE & TUPPER,
J. J. COMAUX,
A. B. CHARPENTIER,
ROBT. HARRE

3 mai—1m

Pour la Grande Ile (lieu de bains) et les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur SAN NICOLAS, capitaine Harvey, reprendra son service régulier à partir du 12 de ce mois. Il partira de la tête du canal Harvey, en face du Stock Landing, Jefferson City, les samedis, et les mardis à 8 heures et demie du matin. Il partira de la Grande Ile, pour revenir à la ville, les lundis et les vendredis, à 8 heures du matin.—N. B. Un dîner sera servi à bord.

Pour plus de détails, s'adresser à HARVEY, MC MAHON & CO, rue Carondelet, No 122.

14 mai—1 m

Nouvelle route pour les Attakapas!

La Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans, Ste-Marie et St-Martin, ayant conclu des arrangements pour placer un bateau à vapeur dans le Bayou Sara, en correspondance avec le bateau à vapeur L'INGOMAR—capitaine P. E. Barke, pour le service des Attakapas, à partir de Plaquemines et se reliant aux bateaux de la Compagnie de paquebots du Bayou Sara, sollicite du fret et des passages.

L'INGOMAR partira de Plaquemines tous les Dimanches et tous les Mercredis, à 10 heures du matin.

Le fret devra être expédié par le "LAFOURCHE," tous les Lundis et tous les Vendredis. Les passagers devront s'embarquer sur le "WILD WAGONER" tous les Mardis et tous les Samedis.

Ces bateaux se relieront parfaitement et il n'y aura pas de retard.

E. J. ETIÉ, président.

18 mai—1m A. MEYNIER, jr agent, 21 rue St Louis

Bateau de la Nouvelle-Orléans et du Bayou Sara.

DEUX FOIS PAR SEMAINE.

Le DIMANCHE, à 9 heures du matin, et le MERCREDI, à 5 heures du soir

Pour Bayou Sara, et tous les débarcadères intermédiaires de la côte—Le magnifique paquebot Iberville, capitaine Emile F. Gross, commis J. G. Landry, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus — RETOUR : il partira de Bayou Sara tous les LUNDIS et JEUDIS soir. Pour fret ou passage, s'adressera à bord ou à

J. S. KELL, rue Tchoupitoulas, No 4.
J. J. COMAUX, rue St-Louis, No 4.

3mai

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis,

Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water, Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,

Capitaine Wm. S. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M.

Cairo, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,

Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Cairo, Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Bâton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchie, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,
A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,

16fév—1an

POUR LES ATTAKAPAS.

Le paquebot de la malle des Etats-Unis ANNA E., capitaine E. S. Trinidad, se reliant au "Wild Wagoner" et au "Lafourche", paquebots de Bayou-Sara et de la malle des Etats-Unis, partira de Plaquemines deux fois par semaine — le Dimanche et les Mercredis—après l'arrivée du "Wild Wagoner". Au retour, il arrivera à Plaquemines les Samedis et les Mardis, à temps pour se relier au "Lafourche" qui descendra le fleuve. L'Anna E. étant le seul bateau de la malle ne transportant pas de fret, partira immédiatement après l'arrivée des paquebots de Bayou-Sara, pour tous les débarcadères du Bayou Têche jusqu'à la Nouvelle-Ibérie, à la tête des diligences à quatre chevaux de Price & Sawyer, lesquelles transportent les malles des Etats-Unis au Lac Charles, à Washington, Opelousas, Grand-Côteau, Vermillionville, Abbeville, Alexandrie et tous les points intermédiaires. Les personnes qui achèteront des billets d'aller et retour se relieront à Plaquemines au Bayou-Sara, devront s'assurer elles-mêmes de moyens de transport.

Pour plus de détails, s'adresser au bureau de la Compagnie de Paquebots de Bayou-Sara, ou à

PRICE, HINE & TUPPER,
ROBT. HAVE,
A. B. CHARPANTIER.

3 mai—1m

STEAMBOAT HETTY GILMORE.

Capitaine.................Jean Marie LECAMUS
1er Commis.....................C. D. BAILLON

POUR LES ATTAKAPAS. — Partira Mercredi, 29 du courant, à 5 heures du soir et transportera le fret à Brashear City, Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, Nouvelle-Ibérie, Fausse-Pointe, St-Martinville, et toutes les places intermédiaires du Bayou Têche. Pour Vermillionville, Pont-Breaux, Lafayette et Abbeville.

Le susdit bateau est assuré à la Compagnie des Marchands de cette ville.

Pour plus de détails, s'adresser à bord ou à A. B. Charpantier.

20... Rue de Chartres ... 20

C. JAUBERT & CO.,

Offrent aux Marchands de la ville et de la campagne; Un magnifique et grand stock de MARCHANDISES SÈCHES, étrangères et du pays, achetées à la baisse et bien choisies.

Se composant d'un assortiment général, comme on s'en trouve pas ailleurs.

Leurs prix sont toujours comme par le passé, au-dessous du plus bas cours du marché et absolument aux mêmes prix que ceux de New-York.

Ils offrent aussi un bel assortiment de CHAPEAUX feutre, français.

P. S.—Les ordres de la campagne sont promptement remplis. 24 mars—3m

G. W. DUNBAR & FILS,

LIQUEURS

DE TOUTE ESPÈCE,

Sirops, fruits conservés, vins.

19 & 14 rue St-Louis, 19 & 14

NOUVELLE-ORLEANS.

L. A. BELLANGER,

F. DUMONTEIL, SUCCESSEUR,

Coin Canal et Bourbon.

Confiseries! Pâtisseries!

LUNCHS! SOUPERS! REPAS SUR COMMANDE.

M. F. DUMONTEIL a l'honneur de prévenir le public qu'étant devenu acquéreur de cet établissement, à partir de ce jour, il ne négligera rien pour continuer à mériter la vogue que son prédécesseur avait su acquérir.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

[illegible: tableau des prix de passage de la Nouvelle-Orléans à St-Thomas, Havane, Porto Rico, Hayti, Santiago de Cuba, Jamaïque, Guadeloupe, Martinique, Ste Lucie, St Vincent, La Grenade, La Trinidad, Demerari, Surinam, Cayenne, La Guayra, Porto Cabello, Ste Marthe, Colon, Buenaventura, Guayaquil, Payta, Lambayeque, Huanchaco, Casma, Huacho, San Jose, Pacasmayo, Callao, Tumbo Mora, Pisco, Chincha, Chala, Islay, Ilo, Arica, Pisagua, Mejillones, Iquique, Tocopilla, Cobija, Caldera, Carrizal Bajo, Huasco, Coquimbo, Valparaiso, San Francisco, Acapulco (Manzanillo), Punta Arenas, Realejo (Corinto), La Union, La Libertad, Acajutla, San José — 1re classe, 2me classe, Entrepont]

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $200 or.
Passage dans une cabine au pont avant.... $10
Passage d'entrepont.................. $..
Un supplément de $25 or y devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.
Les enfans au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.

Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfans au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieront quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $.. sur le prix du double trajet, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de matelots.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer français DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez

VICTOR PERRILLIAT, agent,
127, rue de la Commune.

10 janv—1 an

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

EUROPE	capitaine Lemarié	Samedi	1er juin
ST-LAURENT	" Bocande	Samedi	15 juin
PEREIRE	" Duchesne	Samedi	29 juin
VILLE-DE-PARIS	" Surmont	Samedi	13 juill.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),

payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $160; Seconde cabine, $100.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $165; Seconde cabine, $105.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

STEAMERS EXTRA POUR LE HAVRE, directement.

TAMPICO, capitaine Rousseau.........samedi 8 juin
VERA CRUZ, capitaine Hurard......samedi 22 juin

Passagers de cabine, $100 en or—Entrepont, $50 en or, le vin compris.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, ou prennent les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

3 avril—

L'Exposition de Paris.

La Ligne Inman.—Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool, $110.	Aller et retour, $175.
New York à Londres, $115.	Aller et retour, $185.
New York à Paris, $125.	Aller et retour, $200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à

ELLIOT & McKEEVER,
Rue Gravier, No 100.

Pour Hambourg et la Nlle-Orléans.

Communication, par Steamer, entre la Nouvelle-Orléans et Hambourg.

LA COMPAGNIE AMERICAINE DE PAQUEBOTS DE HAMBOURG s'est décidée à ouvrir des communications directes par steamers, entre la NLLE-ORLEANS et HAMBOURG. Il a été résolu, pour le moment, d'envoyer à la Nouvelle-Orléans deux des beaux steamers en fer appartenant jusqu'ici à la flotte qui fait le service entre le port de New York et celui de Hambourg. Les dates de départ ont été fixées comme suit:

De HAMBOURG, 1er Octobre et 1er Novembre.
De la Nlle-ORLEANS, 15 Novembre et 15 Décembre.

— Prix du Passage —

De Hambourg à la Nouvelle Orléans ou de la Nouvelle-Orléans à Hambourg, (Southampton et Havre),

1ère chambre. 2me chambres. Entrepont.
$150 en or. $112 50 en or. $45 en or.

Pour plus de détails, s'adresser à

WILLIAMS, RUPERTI & CO.,
Rue Carondelet, No 63, ou à
MAURY & CO. rue Gravier, No 148.

26 mars—1an

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York, LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2000 tonneaux	Nelson, comm.
GUIDING STAR	2500	"	Berry, "
MISSISSIPPI	2200	"	Sumner, "
MERRIMACK	2200	"	Vanlice, "
HAVANA	2000	"	Palmer, "
MONTEREY	1400	"	Edwards, "
MARIPOSA	1400	"	Quick, "
MATANZAS	1400	"	Ryder "
MISSOURI	1400	"	Hudson "

Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix de fret et de passage seront raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à

CREEVY, NICKERSON & CO, agents,
23 rue Carondelet, Nlle-Orléans.
Geo. B. HARTSON, président,
No 5, Bowling Green, New-York.

15 sept—

Pour New York, directement.

Ligne de steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des steamers suivants:

GEO. CROMWELL........Capitaine E. E. Vaill,
GEO. WASHINGTON......Capitaine E. V. Gager.
GEN. GRANT...........Capitaine E. W. Holmes,
GEN. MEADE...........Capitaine A. W. Sampson

Le steamer

GEO. CROMWELL,

Commandant E. E. Vaill,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,

Le SAMEDI, 1er juin à 8 heures du matin.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour BREME.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord,

ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.

4 mai—1an

POUR PARA ET RIO DE JANEIRO, BRESIL.

Départ: LUNDI le 10 juin prochain.

Le Magnifique vapeur

CATHARINE WHITING,

...................Commandant,

partira positivement pour Rio de Janeiro, le LUNDI 10 de juin prochain.

Les personnes qui désireraient émigrer au Brésil, sous la protection du gouvernement impérial, par lequel le dit vapeur est affrété, peuvent se procurer tous les renseignements désirables en s'adressant au seul agent du gouvernement pour l'émigration brésilienne.

D. DE GOICOURIA,

No 5, rue Carondelet, bureau au fond du rez de chaussée. 12 mai—1m

Pour Bordeaux.

LE navire français NOUVELLE HELVÉTIE, capitaine, Bernard, ayant son chargement engagé, partira pour le port ci-dessus, dans le plus bref délai.

Pour passage, seulement, le navire ayant de magnifiques emménagements, s'adresser à

C. CAVAROC & Co.,
No. 5, Passage de la Bourse.

21 mai—9f

CORDES DE BOIS.

MESURE EXACTE.

1000 CORDES A LIVRER.

FRENE (scié en 3 morceaux) à $.. LA CORDE.
CHENE (scié en 3 morceaux) à $10 LA CORDE.
FRENE (scié en 4 morceaux) à $10 50 LA CORDE.
BOIS scié et fendu, seulement $11 LA CORDE.

Donnez vos ordres à nos charretiers ou laissez-les au moulin, Nos 164, 166 et 168 de la rue Derbigny, près Ste Anne, Vieux Bassin.

Et au Bureau, rue du Canal, No 26.

J. H. TODD, agent,

A quatre portes au-dessus de la rue de Chartres.

12 juil

A VENDRE

LA MOITIÉ INDIVISE d'un morceau de terre situé à Amite City, paroisse Ste Hélène, Louisiane, occupé par A. H. H. Rambeton, pour Wm L. Kennedy, en une certaine terre de George W. Martin. La dite moitié dans le quart [illegible] ... Pour les conditions, s'adresser à M. G. de FÉRIET, encanteur, rue Royale, No 62, entre les rues Conti et Bienville.

BLADON SPRINGS—Sources de Bladon, — Comté Choctaw, Alabama.

CET délicieux établissement de Bains est ouvert et prêt à recevoir les pensionnaires.

Nous croyons devoir appeler l'attention des malades, d'une manière toute spéciale sur cette eau qui guérit presque infailliblement de la diarrhée chronique, de la dyspepsie, des rhumatismes, des maladies de foie, des maladies des reins et de la vessie, des maladies cutanées et chez les femmes sont sujettes et de la syphilis.

Prix de la pension........... $15 par semaine.

Des bateaux partent de Mobile tous les Mardis et Samedis soir pour les Sources.

JAMES CONNOR & CO.
Propriétaires.

19 mai—1m

AVIS D'EXPRESS.

COMPAGNIE D'EXPRESS DE LA NLLE-ORLEANS ET DES BORDS DU LAC,

Bureau, rue de la Commune, No 146,

Au-dessous de l'Hôtel St Charles.

Cette Compagnie, dans le but de fournir des facilités au public, est prête à transporter des paquets de valeur, des bagages et toute espèce de fret, de la Nouvelle-Orléans à Pensacola, et aux points intermédiaires, à Mandeville, &c.—Des wagons prendront et livreront du fret dans tous les quartiers de la ville.

Des messagers accompagneront les articles d'Express et les livreront aux résidences.

Cette Compagnie se relie aux Compagnies d'Express du [illegible] et du Texas pour toutes les parties du pays.

Les ordres doivent être laissés au No 146 de la rue de la Commune.

M. J. WILSON, surintendant.

Société d'Assurance Equitable de la vie aux Etats-Unis.

ACTIF....................$8,000,000
Revenu Annuel............$3,000,000

WM. C. ALEXANDER.........Président.
H. B. HYDE...............Vice-Président.
GEORGE W. PHILLIPS.......Actuaire.
J. W. ALEXANDER..........Secrétaire.

Les soussignés, agents de cette riche compagnie, sont maintenant prêts à donner les meilleures polices, aux conditions les plus libérales. Le système est purement mutuel et, d'après la charte tout le bénéfice revient aux assurés. Les dividendes sont déclarés annuellement et, si on le désire, ils peuvent être appliqués, comme paiement comptant, à la prime. On peut se procurer tous les détails et des polices en blanc en s'adressant aux soussignés.

FOSDICK & STOCKTON,

Agence générale pour la Louisiane et le Texas, rue du Camp, No 60, coin Natchez. 11 mai—1m

COMFORT, VITESSE ET SURETÉ.

Chemin de Fer Central de l'Illinois.

Le Chemin le plus court de la Nouvelle-Orléans à New-York et toutes les villes de l'Est.

DEUX Convois journaliers partent de Caire le matin et le soir, à l'arrivée de convois et de steamers du Sud.

Ouvert de la Nlle-Orléans à New-York en trois jours et demi.

Pour les billets pour toute la route (à la Nlle-Orléans), s'adresser au bureau du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord; au-dessous du City Hotel, au coin des rues Camp et Commune; à la Rotonde de l'Hôtel St Charles; au Dépôt et au bureau de l'Illinois Central, à Caire.

M. HUGHITT,
Surintendant-général à Chicago.
W. P. JOHNSON,
Agent général pour les Passagers, à Chicago.
B. F. LONGLEY,
Agent général au Sud, Nlle-Orléans.

12 mai—3m

Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans.

CETTE Compagnie s'est transportée du No 136 de la rue de la Commune, près la rue St Charles, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel. Elle enverra prendre les passagers et le bagage dans tous les quartiers de la ville, à temps pour les différents convois de chemins de fer, les steamers ou bateaux à vapeur.

Elle transporte du bagage, du fret, &c., d'une partie de la ville à une autre et fournit des omnibus pour les bals, piqueniques, &c. et pour les funérailles.

Les personnes qui habitent les endroits de bains ou les différents chemins de fer pouvant faire venir leurs fruits, leur gibier, des paquets, du fret, dans tous les quartiers de la ville en les faisant marquer convenablement aux soins de la compagnie. On peut se procurer des étiquettes en s'adressant au bureau ou aux messagers.

Cette ligne est représentée par des messagers sur tous les convois qui viennent en ville; les passagers pouvant ainsi s'assurer des places dans les omnibus, faire noter leur bagage pour un hôtel, un chemin de fer, un bateau quelconque, ou pour une partie quelconque de la ville.

14 mai—1m

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE HOME DE LA VIE

A CINCINNATI (OHIO.)

Officiers:

ORREN E. MOORE, Président,
ISAAC W. PARKER, Vice-Président,
CHAS. H. FROST, Secrétaire,
H. PERALTA agent général pour les Etats de la Louisiane, du Mississippi et du Texas.

BUREAU: RUE ROYALE, No 12.

Directeurs:

ROBERT MOORE de Robert Moore & Co,
E. B. DAVIS, de E. B. Davis & Co.
JOHN F. TORRENCE, commissaire des travaux publics,
CHAS F. WILSTACH, maire de Cincinnati,
General F. F. NOYES Juge de la Cour d'Epreuves,
E. A. MORRELL, [illegible]
SAML. WILSON, [illegible]
GREEN F. MOORE Président de la Compagnie d'Assurance Mutuelle Home de la vie
JOSEPH C. BUTLER, Président de la Banque Lafayette,
W. C. MIDDLETON de Jennings & Butterfield,
E. W. SIEBERN Auditeur de comté,
Col. THOS. L. YOUNG, Compagnie d'Assurance Enterprise,
BENJAMIN HOMANS, Jr. de Homans & Co, banquiers,
S. B. W. McLEAN, bureau de "l'Enquirer",
A. AUB [illegible],
E. PERALTA Auditeur d'Et at, Nouvelle-Orléans,
JOHN L. EICHBERG, Memphis,
A. T. KECKLER, Compagnie d'Assurance Equitable,
J. W. PARKER, de Parker et Dixon,
GARRETT DORLAND, marchand de bijouterie en gros,
H. C. YOUNG de Young & Holmes,
A. KESSLER, Président de la Compagnie d'Assurance de l'Aide,
SAML A. SARGENT propriétés foncières,
ALFRED T. GOSHORN de Mills & Goshorn.

La Compagnie d'Assurance Mutuelle Home de la vie est pleinement et très favorablement établie, elle est prête à émettre les polices, d'après les formes approuvées à des conditions plus avantageuses qu'aucune autre Compagnie. Le "Home" étant essentiellement MUTUEL, tout le bénéfice revient au porteur de la police, chacun étant actionnaire en vertu de sa police. Les dividendes sont déclarés annuellement.

29 mai—

DROGUES, MEDICAMENTS PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc,

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR

TEINTURIERS,
DISTILLATEURS,
PARFUMEURS,
PEINTRES, &c, &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. 1er nov.

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à vapeur, des bouches à fourneaux, des grilles; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de machines pour le Sud.

LEEDS & CO

LONDON & LANCASHIRE FIRE INSURANCE COMPANY,

(Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.)

CAPITAL..................$5,000,000.

R. O. MUSGROVE, agent général.

63.......Carondelet.....63.

BOIS DE CONSTRUCTION.

VENANT d'être reçu: Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par

V. DEMORUELLE,
Coin Toulouse et Basin.

Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands commissionnaires.

15 février—1 an

BROOKS, MACDONALD & Co.,

Facteurs de coton et Commissionnaires,

RUE CARONDELET, No 30,

Nouvelle Orléans.

James M. Brooks, Le H. LeGay, Hugh Macdonald.

8avril—6mois

COMPAGNIE DE GLACE DU CRESCENT CITY.

Bureau central: rue du Camp, No 21.

DEPOTS:

au No 13 de la rue Crossman, aux Nos. 71 et 73 de la rue Front, aux Nos. 19 et 21 de la rue St-Thomas, au No 6 de la rue Soraparu, aux Nos 35 et 37 de la rue Victoire, près le chemin de fer Pontchartrain.

A. W. BOSWORTH, Président,
JNO F. FRANZ, Surintendant,
WM. VOLCKMANN, Surintendant assistant.

BABCOCK & Co. Successeurs de MALARCHER & CO.,

IMPORTATEURS, marchands de Comestibles en gros, Vins fins, Liqueurs, Cigares, &c.,

No 34 rue Tchoupitoulas,

Nouvelle-Orléans. Lard, Farine, Porc, Bacon, Graisse, Beurre, Fromage, constamment en magasin, et aux plus bas prix du marché.

Provisions d'habitations et de famille aux plus bas prix. 10 février

Tapis, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, &c

REÇU dernièrement et offert à bas prix:

200 rouleaux de nattes françaises de toutes couleurs; Tapis de toute espèce et de toutes qualités.

Toile cirée de plancher et de meubles, toutes qualités. Stores, nouveaux genres et de toutes grandeurs, Tapis de tables, couvertures de tables et de pianos, &c., Corniches, caoutchouc, crin, baguettes d'escaliers, devants de cheminées, rideaux de dentelles, damas, etc., coussins, bandes, etc., etc.

A. BROUSSEAU & Co.,
rue de Chartres, No 18.

PERUVIAN BARK BITTERS.

(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres ou frissons.

PRÉPARÉ A LA NOUVELLE-ORLÉANS d'après la recette d'un médecin pratiquant du Sud, éminent et renommé, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PEROU choisie spécialement à cet effet.

Les propriétaires offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre ou frisson, un excellent altérant et tonique, convenable particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DEPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULANT AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIEVRE INTERMITTENTE, de la FIEVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PERIODIQUES.

Dr. M. FEEL & Co., seuls propriétaires et fabricants, NLLE-ORLEANS (Le.), 134, rue de Chartres.

Geo. L. ROUNS & Bro., rue de la Commune, No. 59, [Agents pour la vente en gros].

A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 25 mars—1 an

THOS. B. BODLEY & Co.,

MARCHANDS DE

Machines et Instruments Aratoires.

De toute espèce de MACHINES DE MOULIN A SCIE, MOULINS A FARINE, MOULINS A FARINE DE MAIS, MACHINES A CARDER LA LAINE, SCIES CIRCULAIRES, MACHINES A FLECHES, A BANDES MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, &c, constamment en magasin.

Agence générale, au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins à maïs et à farine, patentées de Coleman.

THOS. B. BODLEY & Co.,
Rue Perdido, No 9,
à côté du

Janv—43 —

VENTES JUDICIAIRES.

ONESIME ROBERT et son épouse vs. la Dame Veuve JAMES HOPKINS (Adèle Le Breton) et als (la Dame Elisa Le Breton, épouse d'Ovide De Roye.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,129—En vertu d'un writ de licitation et d'un ordre de vente daté du 23 de mai 1867, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI dix..... juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Une certaine étendue de terre située en la paroisse de Jefferson, en cet Etat, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, étant une portion de l'habitation appartenant à Pierre Valéry Labarre, à neuf milles environ au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans et désignée par le numéro Trois, d'après un plan dressé par Allou d'Hémécourt, ci-devant arpenteur, le 1er de novembre 1856 et déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire public à la Nlle Orléans, le 8 de décembre 1856.

Le dit terrain [illegible] pieds de face au fleuve Mississippi, sont quatre pieds de profondeur du Deux, neuf cent vingt-cinq pieds [illegible] deux pouces de profondeur sur l'autre ligne et l'opposé et quatre cent douze pieds six pouces derrière

Ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 mai—juin 1,4,7,10

JOHN OTIS vs. SHEPHERD BROWN.

CINQUIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,761—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-.... de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la saisie du Dr. Patrick Halpin lequel ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication à lui faite le 29 d'avril dernier, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, à l'angle de la rue Philippa et du Cours des Triton et mesurant, mesure américaine, cinquante pieds de face au dit Cours des Tritons sur une profondeur d'environ cent cinq pieds et face à la rue Philippa et d'environ cent quatre pieds, à l'opposé, et cinquante pieds de largeur derrière et face à une ruelle, comme du plan par.... —Le tout suivant le plan portant le No 28, déposé en l'étude de Jules Mossy, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur en moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Mary Ingraham, suivant acte au rapport de James W. Brondsove, notaire public en cette ville, en date du 14 avril 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29mai—29, 6, 14, 22, 29 ju.

La ville de BALTIMORE vs E. A. PATTERSON

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16,663—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Ch. Clay Beauvais, à devant le.... je procéderai le SAMEDI vingt-... de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain ILET DE TERRE situé dans le Quatrième District de cette ville, borné par l'Avenue Washington, les rues Sixième Jacobs et Su... et désigné par le numéro Treize, suivant plan de Louis H. Pilié ci-devant voyer, daté du 13 d'avril 18.. et déposé en l'étude d'Euclide Bouny, notaire public de cette ville.... pouvant quarante-huit pieds de face sur chacune des rues Jacobs et Sixième et deux cent soixante dix pieds sur le côté, du cours et de la rue Sixième

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur en moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dite.... de la ville de la Nouvelle-Orléans suivant acte au rapport du dit notaire Bouny, en date du 18 mai 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 mai—juin 8, 14, 22 29

La Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens vs. Martin Gordon, Jr.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 10,664—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-.... de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, à l'adjudication de

1o Deux certains billets chacun de la somme de cinq mille piastres ($5,000) souscrits par P. Colomb, à son propre ordre datés à Nouvelle-Orléans du 9 d'avril 1861 payables respectivement à douze et deux mois de date au comptoir de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en cette ville Les dits billets sont paraphés Ne Varietur.... Ces dits billets portent intérêt au taux de.... pour cent par an de la date jusqu'à paiement. Protestés le 11 décembre 1863, par Wm. Magner, notaire public.

2o—Deux billets chacun de la somme de neuf cent.... souscrits par J. O. Wilson, à son propre ordre.... 1861, payables aux comptoirs de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en cette ville.... Ces dits billets portent intérêt au taux de huit pour cent.... paraphés Ne Varietur par.... notaire public... d'avril 1861, par Theod. Guyol, notaire public, et protestés le 11 de.... 1861 par N. Magner, notaire public.

3o—Deux billets, chacun de la somme de.... souscrit par J. W. Wilson.... Martin Gordon, Jr.... Ces dits billets.... de la date jusqu'à parfait paiement....

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 mai—28—5 15,21,29 juin

Vve O. LELIEVRE & CO. vs. La Dame ANNE W JETER

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 11,364—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-deux de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé au faubourg Ste Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Girod.... et Ste Marie, faisant face à la Place Lafayette, désigné par le No Trois.... un plan dressé par Alfred Forstall.... déposé au rapport de Louis T. Caire.... le dit terrain mesure.... pieds de face à la rue.... de la Place Lafayette, sur cent vingt-huit pieds de profondeur entre deux lignes.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Ensemble aussi avec le droit d'usage dans la partie du rez-de-chaussée.... Camp.... des propriétaires des terrains avoisinants suivant de l'acte.

Cette propriété appartient au défendeur par moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Jacob Levy.... par acte au rapport de A. Boudousquié, notaire public en cette ville, en date du 22 février 1856

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif.

22 mai—31—7 15,27 juin de la Paroisse d'Orléans

THOS. F. McNEILL vs. MICHAEL EHRHARDT

TROISIÈME COUR de District de la Nlle-Orléans.—No 23,0..—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mardi, dix-huit de juin, 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Trois terrains situés au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, et désignés par les numéros Sept, Huit et Neuf d'après un plan de Joseph Pilié, en date.... et déposé en l'étude de C. Pollock, ci-devant notaire public en cette ville.

Le No Sept mesure soixante pieds de face à la rue de l'Union sur cent vingt pieds de profondeur sur la rue de l'Espérance

Le No Huit de l'îlet No cent dix huit mesure cinquante huit pieds de face à la rue de l'Union sur cent cinquante pieds de profondeur et face à la rue de l'Espérance

Et le No Neuf mesure soixante pieds de face à la rue Bagatelle sur cent vingt pieds de profondeur sur la rue de l'Espérance, mesure française.

Ensemble avec les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ainsi qu'il appert au supplément de l'acte au rapport de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville en date du 27 de novembre 1854

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

17 mai—25,1,11,19juin

JOHN COLEMAN, Receveur vs UN TERRAIN, &C

SIXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 10,2..—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI dix-sept de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN désigné par le numéro Un d'après un croquis fait par J. A. D'Hemecourt, depuis voyer de la ville, le 13 d'avril 1857, et enliassé au dossier dans la présente affaire

Le dit terrain mesure, mesure américaine, vingt-trois pieds quatre pouces et trois lignes de face à la rue des Ursulines, vingt trois pieds six pouces et cinq lignes sur la ligne du fond, quatre-vingt-huit pieds deux pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Rochebiave et quatre-vingt-huit pieds deux pouces sur la ligne de l'opposé.

Saisi dans l'affaire et-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

18 mai—25—juin 1 8 17

No. 20,313.

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans.

Succession de J. C. P. Wederstrandt.

PAR mai, Victor Rénad, Shérif de la paroisse de Plaquemines, il sera vendu, JEUDI, le 27ème jour de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu de deux ordres de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 26 avril et du 15 mai 1867, les propriétés ci-après décrites, savoir:

La VIEILLE HABITATION HARLEM, située dans la paroisse de Plaquemines, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ 27 milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant trente et un arpens de face au dit fleuve, sur quarante arpents de profondeur, bornée dans la partie supérieure par la terre appartenant à la ci-devant succession, et dans la partie inférieure par la terre autrefois appartenant à la succession et maintenant à Bradish Johnson. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, savoir.

2o—Une maison et cuisine, deux cours, chambres à domestiques et six autres petites bâtisses, une sucrerie en briques et machine en bon état, deux équipages, un bon état et l'entre ayant besoin de réparations, attenant à la même machine; aussi un moulin à maïs en bon état, un vieux moulin à scie avec machine à vapeur, un moulin à grue attaché à la dite machine, une fabrique avec instruments, une cuisine, chambres à laver et magasin, une machine à dessécher, une grande bâtisse pour hôpital,

Une forge avec outils,
Une boutique de charpenterie et outils,
Onze cabanes à nègres, pouvant loger 150 nègres,
Deux magasins à maïs, une grande écurie avec grenier à foin, deux maisons à foin,
Maison pour économe, cuisine, &c..
22 mulets travaillants, 50 têtes de bêtes à cornes,
16 charrues,
30 arpents de plants de canne. 70 arpents souches d'un an, 28 arpents souches de deux ans,
Douze grandes charrettes à mulets, et cinq petites charrettes à mulets,
Quatre charrettes à bœufs et charrues

L'acquéreur assumera le paiement dû aux freedmen employés sur la dite habitation, du jour de l'adjudication et qui sont employés au mois, et aussi la taxe du Revenu.

3—Une autre portion de terre, également située en la paroisse de Plaquemines sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ 23 ou 26 milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant environ vingt-cinq arpents de face au dit fleuve sur quarante arpents de profondeur, bornée dans la partie supérieure par la terre appartenant autrefois à Francis Fortin et maintenant à Francis Fernandez, ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent.

CONDITIONS DE LA VENTE:

Pour la VIEILLE HABITATION HARLEM— Un tiers comptant, et la balance en sommes égales en un et deux ans de crédit, en billets portant intérêt à huit pour cent l'an jusqu'à maturité, et huit pour cent après maturité par un dépôt maintenu jusqu'à paiement final, lesdits billets garantis par hypothèque spéciale.

Pour la terre secondement décrite comptant en billets du trésor des Etats-Unis.

Paroisse de Plaquemines, le 25 mai 1867.

V. REAUD, Shérif.

3 mai—15, 29—7 juin. 9

Docteur A. Landry,

De la Faculté de Médecine de Paris,

No 66, rue du Maine, encoignure Royale, TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE DES MALADIES AIGUËS ET CHRONIQUES.

Consultations de 1 à 8 heures.

15mai—3m.

GEORGE STROUD,

Au coin des rues St-Charles et Girod.

CHEMINÉES EN MARBRE, GRATES, MONUMENTS, TOMBES, TABLETTES, ARDOISES DEVANTS DE CHEMINÉES, &c. &c.

Fabrication de toute espèce de MARBRES et TRAVAUX exécutés par commandé. 16 mai—1an—Nps

A. Ravelet vs ses créanciers, et les créanciers de C. Ravelet & Son—No 23,212

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—La cession des biens de Ravelet insolvable ayant été accepté par le bénéfice de ses créanciers et de ceux de C. Ravelet & Son. Il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers et de ceux de C. Ravelet & Son, aura lieu au bureau de Joseph Curtie, notaire public en cette ville, lundi, le 6 de mai 1867, à dix heures du matin, à l'effet de nommer un syndic. Il est du plus ordonné que toutes poursuites judiciaires contre les dits insolvables soient suspendues, et que le dit C. Ravelet et tous les biens de C. Ravelet & Son ont été remis aux créanciers. Par ordre William [illegible] nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour.
J. O. CHALON,
Député Greffier.

4 avril—4,18,18,29—4mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Marchandises Sèches et Lingerie.

PAR HOFFMAN & MARKS.

S. S. EMMICKER, encanteur.

Bureau, rue de Chartres, No 32.

MERCREDI, 29 mai 1867, à 10 heures du matin, il sera vendu—

400 pièces de toiles blanches,
200 do cotons écrus,
100 do indiennes françaises et américaines,
200 do jaconats et percales français,
100 do draps blancs unis et brodés,
100 do mousselines et jaconats suisses, nansous,
100 do bobinet de 108 et 36 pouces,
100 do toile de coton, blancs et écrus, à moustiquaires,
500 do châles fins en dentelle,

—Egalement—

Gingas fil et gingas coton, toile en coton à matelas, cotonnades, coutils, denims, stripes, tiresses, toile du Nord, jeans, tweeds, draps noirs fins, toiles Blay, mouchoirs fil et en coton, bonneterie, bonneterie, en fil, chemises de [illegible], corsets, chemises de femmes, chemises blanches et en couleur, chemises de peau, caleçons, bretelles, cravates, gants, parapluies, &c.

—Egalement—

20 rouleaux nattes.

—Et—

20 pièces toiles françaises,
125 do percales françaises, } légèrement avariées.

Conditions à la vente. 29 mai

PAR GABRIEL LEAUMONT.

200 Caisses Bottes, Souliers et Chapeaux.

— AUSSI —

Habillements d'Eté, Marchandises Sèches, &c.

Par GABRIEL LEAUMONT,

Salle d'encan, 69 rue de Chartres.

MERCREDI, 29 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu,

30 caisses chapeaux pour hommes et enfants.

— AUSSI —

150 caisses bottes, souliers et brodequins.

— AUSSI —

200 lots habillements d'été, marchandises sèches, et articles de toilette pour hommes.

Conditions comptant. 27 mai

FRANCIS FERNANDEZ & CO

Dans l'affaire de William D. Duke, agent de Isabella Toure, demandant la vente des propriétés, &c. &c.

Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans.

No 17.797.

PAR FRANCIS FERNANDEZ & Co.,

F. FERNANDEZ, encanteur.

VENDREDI 7 juin prochain, à 10 heures du matin, il sera vendu au magasin de meubles de M. Wattebled, No 221, rue Royale, entre ... en vertu d'un ordre de l'Honorable Charles Leaumont, Juge de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, Paroisse d'Orléans, en date du.... 1867, dans l'affaire ci-dessus, les meubles.... appartenant à la susdite dame Isabella Toure.... voir:

Un assortiment de meubles, meublant la plus grande partie de bibliothèque en acajou, tables en acajou.... en marbre.... bois.... armoires.... toilettes.... françaises.... chaises.... ustensiles de cuisine, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

MONTGOMERY BROS. & CO.

Un grand chaland, pour le compte de qui il appartiendra

PAR MONTGOMERY, BRO & CO.

E. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu.... à 5 heures de l'après-midi, au quai.... District.... un grand chaland.... [illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27mai

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY & BRO.

E. M. MONTGOMERY Encanteur.

IL sera vendu, JEUDI 30 MAI, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 7 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, toilettes.... matelas.... lavabos.... sofas.... [illegible] etc.—le contenu de plusieurs maisons à bien garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à dos et lits et autres. mars

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY & BROS,

E. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu JEUDI, 30 MAI, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Liner rue Gravier,

Elégants Chevaux appareillés.
do do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières,

AUSSI:

Buggies découverts et couverts harnais wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

VENTES DE CONSTABLE.

McWilliams & als vs T Shepler—No 1970

TROISIÈME JUSTICE DE PAIX Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ.... de l'Honorable.... Juge de ladite Cour, procédera à la vente et adjudication de

1 cheval,

saisie dans l'affaire ci-dessus.

La vente aura lieu à la porte de la Course Oakland.... MERCREDI 29 mai 1867, à.... P. M.

Conditions—Comptant en greenbacks

ARTHUR LANOF
Constable

17 mai—28 M 29

D. LOCKHART vs. HENRY GORMLEY

COUR DU PREMIER JUGE DE PAIX de la Paroisse d'Orléans.... [illegible] le mardi, 4 juin 1867.... [illegible]

JOHN MASKEW
Constable du Premier Juge de Paix.

24 mai—28, 29—juin 4

AVIS JUDICIAIRES.

HAWES & BOWEN vs M. W. WETMORE.

QUATRIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 12,8..—Avis est par le présent donné.... [illegible]

HARRY T. HAYS,
Shérif.

29 mai—5 et 16 juin

Succession de JOSIAH BOCKIUS

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire.... [illegible] ...et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
F. R. O'RORKE,
Greffier.

29 mai—juin 4 7

Succession de F. J. FETSCH

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
F. R. O'RORKE, Greffier.

29 mai—juin 4 7

Succession de L. D. HILLERMAN—No 29,8..

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que Felix Larue a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu L. D. Hillerman décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
F. R. O'RORKE,
Greffier.

29 mai—juin 4 7

Succession de JEFFERSON J. BRYANT—No 29,862

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
F. R. O'RORKE,
Greffier.

30 mai—juin 7

Succession de Constantine McPhelin.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que J. B. McPhelin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Constantine McPhelin, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
F. R. O'RORKE,
Greffier.

26 mai—31 et 4

Succession de Maria Hughes, veuve de Robert Norris—No 28,957.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Joseph F. Corbett a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Maria Hughes, veuve de R. Norris, décédée intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
R. O'RORKE,
Greffier.

15 mai—25, 31

Succession de Christopher C. Meeker, No 25,784.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
F. R. O'RORKE,
Greffier.

18 mai—18, 23, 27

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans—L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concernent, salut. Attendu que Jean Frat ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la paroisse d'Orléans en vertu du décret de saisie et vente, d'ét adressé au Greffe de cette Cour ou à dite vente fut enregistrée le septième jour de mars de l'année 1867, en vertu et conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires, approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis en le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque de faire voir, dans trente jours à dater de la publication du présent avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif sus-dit le vingt-cinquième jour de février de l'année 1867, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 29me jour de décembre de l'année 1866 dans l'affaire de P. K. Barnes vs Eugène Cogin No 19,140 du docket de cette Cour, à laquelle elle fut adjugée pour la somme de.... à terme comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Une certaine portion d'un îlet de terre sise au Faubourg Washington, Troisième District de cette ville, faisant partie de l'habitation Lombard.... [illegible] ...et Urquhart, et mesure, mesure américaine, 126 pieds 3 lignes de face sur chacune des rues Morales et Urquhart, 343 pieds 6 pouces de profondeur sur la rue Barthelemy.... l'acte.... le tout conformément au plan dressé par Jean Voliquin, architecte, le 1er de février 1859, et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ci-devant notaire public en cette ville, en date du.... février 1859.... ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. Acquises comptant et appartenant à la manufacture de cette Cour.

Bureau du Greffier, 24 mai 1867.

F. J. LAIZER,
Député Greffier.

24 mai—5, 29 juin

VENTES A L'ENCAN

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans réserve.

300 Caisses Bottes, Souliers et Brodequins

PAR E. ROGER & CO.,

O. DUSAN, encanteur.

JEUDI, 30 mai, il sera vendu, à 10 heures précises, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée.

300 caisses bottes souliers et brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants, reçus par les derniers arrivages de Boston, New-York et Philadelphie

Conditions à la vente. 29 mai

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

Les Billets de Ville pris au pair.

Marchandises sèches et chapeaux.

PAR HOLTZ, BLOHM & Co.,

JOHN C. BLOHM, Encanteur.

JEUDI, 30 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu

5..½ lots de marchandises sèches étrangères et du pays bien assorties

600 douzaines chapeaux pour hommes et pour jeunes garçons

Conditions—comptant, la moitié en billets du Trésor de la ville, au pair, et le reste en billets du Trésor des Etats-Unis. 25 mai

PAR O. VALETON.

Cigares! Cigares!

PAR O. VALETON, encanteur.

JEUDI, 30 mai, à 11 heures du matin, il sera vendu, au No 41 rue Tchoupitoulas—

134,000 cigares de marques diverses.

Conditions—Comptant 29 mai

Meubles! Meubles!

PAR O. VALETON, Encanteur.

JEUDI, 30 mai, à 11 heures et demie, il sera vendu au No 41 rue Tchoupitoulas—

un lot de lits et bureaux.

Conditions—Comptant 29mai

PAR J. P. BOISSEAU.

Oranges. Limons.

LIMONS! ORANGES!

CARGAISON DE FRUITS DE PALERME

Cargaison de la barque Italienne Francesca

Arrivée de Palerme en soixante deux jours, avec des fruits de montagne.

PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.

Bureau au [illegible]
Entre rue de l'Hôpital et Bienville.

IL sera vendu.... [illegible]

Conditions—comptant.... Billets du Trésor des Etats Unis

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Maison double, No 291, rue Constance entre les rues St André et Josephine

No 18,434—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans

Succession de Vincent Knecht

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,

N. J. HOEY, encanteur

Bureau, Place de la Bourse No ..

SAMEDI.... [illegible]

PAR PALFREY & HILL

Succession de Mme Laura V. Palfrey

—No 2...—

Vente à l'encan de scrip d'assurance du Sun.

Et la maison de.... en briques et à trois étages.... avec terrain dans le fond—No 162 de la rue Josie.

PAR PALFREY & HILL.

H. W. PALFREY, Encanteur.

IL sera vendu.... SAMEDI.... [illegible]

Scrip d'Assurance.

$ 20, Scrip d'Assurance du Sun de 18..

Propriétés foncières.

1o—UN TERRAIN.... [illegible]

PAR S. GUINAULT

Robert Pell et Philip Corry vs leurs Créanciers et les créanciers de Pell & Corry.

PAR S. GUINAULT, encanteur

Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI.... [illegible]

Conditions.... 29 mai

Vente d'une jolie propriété rue d'Orléans près du marché Tremé.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi 1er juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un.... de terre situé au faubourg Tremé.... [illegible]

Vente pour cause de départ.

Meubles, Armoires vitrées, Machine à coudre, &c. &c.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

JEUDI 30 mai 1867, il sera vendu à 4½ heures de l'après midi, rue de la Douane, entre Royale et Bourbon.

Un lot de meubles.... [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis 28 mai

Deux maisons bien situées sur la rue Villeré.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 1er juin 1867, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre dans l'îlet renfermé par les rues Villeré, Robertson, Dumaine et St-Anne.... [illegible]

VENTE SANS RESERVE, A DOUZE MOIS DE CRÉDIT.

Trois Terrains à Alger, près du Ferry du Troisième District.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

—No 27,457—

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.

J. B. WALTON, encanteur.

Bureau No 47, rue Carondelet.

MERCREDI, 29 juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu.... [illegible]

TROIS TERRAINS, situés dans la ville d'Alger.... [illegible]

LE TERRAIN No 25 mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue Olivier, sur une profondeur de 110 pieds, entre parallèles.

LES TERRAINS Nos 26 et 27 touchent au terrain ci-dessus.... [illegible]

Vente pour cause de départ.

Par S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

IL sera vendu mercredi 29 mai 1867 à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Ursulines et Dauphine—

GROCERIES.

Le fonds d'un magasin de groceries parfaitement assorti, consistant en café, sucre, graisse, chandelles, bois de charbon, vin en bouteilles et en quart, liqueurs, fruits conservés, sardines, amidon, riz, &c. &c.

L'installation du magasin, ainsi que le privilège du bail de la maison.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 28 mai

Vente sans réserve pour liquidation.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, mardi 28 mai 1867, à 4 heures et demie précises de l'après-midi, à l'encoignure des rues Romain et St Philippe—

GROCERIES.

Le fond d'un magasin de groceries parfaitement assorti, consistant en café, sucre, chandelles, riz, bois de charbon, fruits au jus, sardines, à l'eau de vie, huile d'olive, vin en bouteilles, installations, &c. &c. Aussi les licences d'Etat et de ville.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 28 mai

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

JEUDI 30 mai 1867, il sera vendu à 11 heures du matin, sur le chemin de Gentilly, en face de la route du Fair Grounds, chez Barnston—

15 belles vaches laitières, plusieurs avec du jeunes veaux et les autres au moment de vêler.

Un char à bancs un cheval, une charrette à lait. La clientèle et tous les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Jusqu'à $150 comptant, de $150 à $300 4 mois, et au dessus de $300, un an de crédit en billets endossés à satisfaction. 28 mai

---

VENTES A L'ENCAN.

PAR WALTON & DESLONDE

SIX TERRAINS, A L'ENCOIGNURE DES RUES WASHINGTON ET SECONDE, dans la ville de Carrollton.

Succession de John Booth, décédé.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No —

Par J. B. WALTON & DESLONDE,

J. B. WALTON, encanteur.

Bureau—No 47 rue Carondelet.

SAMEDI, LE 29 JUIN 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.... 1867 dossier de la Cour, No.... il sera vendu, pour le compte de la succession ci-dessus, la propriété suivante, savoir

SIX TERRAINS, DANS LA VILLE de Carrollton, paroisse Jefferson, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6 dans l'îlet borné par les rues Washington, Barthe, Short et Seconde, et désigné comme îlet No. 291, sur un plan annexé à un acte passé le.... 1845 par L. F. Caire.... [illegible]

CONDITIONS—La moitié comptant en billets au Trésor.... [illegible]

Actes de vente par devant.... notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du gouvernement des Etats-Unis.

24 mai—29 juin

Grande vente de propriétés de valeur

DANS UN QUARTIER FLORISSANT, ET A LONGS TERMES

Soixante neuf ILETS DE TERRES, subdivisés en 1492 terrains à

Burtheville,

embrassant toute cette portion de terre entre la rue de la Levée et six îlets au-delà de la rue St Charles et le Carrollton Rail-Road et entre l'Encoignure et Foucher.

Pour clore une succession et effectuer un partage.

EDMOND BURTHE ET ALS. vs. La Compagnie d'Assurance de l'Union, de la Nouvelle-Orléans et als., en partage—No 2621—Deuxième Cour Judiciaire de Jefferson

Par J. B. WALTON & DESLONDE,

J. B. Walton, encanteur.

Bureau—No 47 rue Carondelet

MERCREDI 29 MAI 1867, à midi, à la Bourse des Négociants.... [illegible]

VINGT CINQ TERRAINS dans l'îlet No.... [illegible: liste de nombreux lots de terrains dans des îlets bornés par les rues Webster, Pitt, Hurst, Calhoun, Laurel, Chestnut, Magazine, Perrier, Benjamin, Nayades, St Patrick, David, Greene, Edmond, Loug, Breslaw, Avenue Henry Clay, etc.]

DIX SEPT TERRAINS dans l'îlet No 184, borné par les rues Breslaw, Loug et Edmond et l'Avenue Henry Clay.

Les propriétés ci-dessus seront vendues par îlet aux [illegible]

Termes et Conditions suivantes:

Un quart comptant en billets de Trésor des Etats-Unis, la balance à un, deux et trois ans en billets.... [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR FORSTALL & SPEAR.

Actions! Actions!

PAR FORSTALL & SPEAR.

PLACIDE J. SPEAR, encanteur

Salle de vente No. 8, rue Bienville.

MERCREDI 29 mai 1867 à midi.... il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs,

74 actions du chemin de fer Carrollton.
.. actions de la Presse à Coton de la Levée,
.. do do do
.. bons.... de la ville de $1000, chacun,

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis 28 mai

PAR A. FEIBER

Marchandises sèches, habillements, lingerie, bottes, souliers, chapeaux, &c. à l'encan.

PAR A. FEIBER.

H. MARKS, Encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui mercredi 29 mai à 10 heures du matin, à la salle d'encan No 82 de la rue de Chartres.... [illegible]

— EGALEMENT —

22 .... habillements.... lingerie.... souliers....

Magasin de prix, en briques, à trois étages à double, No 82 de la rue de la Douane, entre la rue de Chartres et le Passage de la Bourse.—Vente à l'encan.

PAR A. FEIBER,

H. MARKS encanteur.

IL sera vendu, le SAMEDI.... à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale

[illegible]

PAR G. DE FERIET.

21 magnifiques terrains pour bâtir, à Carrollton.

Succession de Thomas A'onzo.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau.... No 62.

MERCREDI.... [illegible]

Outils d'arrimeur! Outils d'arrimeur!

Succession de.... No 2...,

PAR G. DE FERIET, encanteur

Bureau, No 62 rue Royale.

SAMEDI.... [illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Vente positive pour opérer un partage

Quatre vingt-quatre propriétés, sur la Grande Ile, près Carrollton à portée, et de service de la Compagnie de chemin de fer de Carrollton, convenables pour des terrains de jardin et pour l'attention de ceux qui cherchent des demeures à bas prix. Egalement, des magnifiques morceaux de terre sur la Grande Ile, un des endroits de bains les plus recherchés du Sud.

PAR G. DE FERIET, encanteur

Bureau, rue Royale No 62

MERCREDI.... [illegible]

Magnifique résidence de campagne dans la Paroisse de Jefferson, à un mille et demi seulement au dessus de la ville de Carrollton, bien connu sous le nom de résidence VICTORIN ROMAN

Victorin Roman contre ses créanciers —No 23,0..—

Par G. DE FERIET, Encanteur

Bureau: No 62, rue Royale.

SAMEDI.... [illegible]

Excellente Résidence, No 331, rue Bourbon anciennement rue Bagatelle, à quelques pas des Chars de la rue Dauphine.

Succession de Patrick Powers.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.

Bureau, No 62 rue Royale.

SAMEDI.... [illegible]

Conditions—comptant, en billets du trésor des Etats-Unis.

Actes de vente.... [illegible]

27 avril—.... juin

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—MAI 1867.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent ou, en cas de décès, leurs héritiers ou ayants-droit, ou toutes autres personnes qui pourraient donner avis de leur domicile.

A.
Audry, Louis (Mme)
Arnaud, Désiré
Avet, Jean Joseph Marie

B.
Barbe Clément
Blanchard, Simon
Berenice (Mme) née Fran-
Charles
Baran, Jean Alexis
Barrague, Pierre
Bosse, Jean
Bocquet, François Constant
Buisson, François

C.
Charpentier, Auguste
Castaing (Mme Veuve)
Coste, Jean
Cottet Jean-Marie
Czechy, Jean
Chevalier (la famille)
Castaing Jean
Christophe Charles
Clerneau, Michel

D.
Demandre, Ferdinand
Decamp, [illegible]
Denise, [illegible]
Dazé, Pierre Louis
Duport, Paul Louis
Dragonne, François
Droussay Denis
Dubos, Joseph

F.
Fleuret, (les époux)
Fleuret, Louise (Mlle)
Favre, Nicolas Antoine
Fromont Nicolas

G.
Grenaud, Désiré et François
Guérin, [illegible]
Grimont, Théodule
Grenon (Mme Vve)
Gairaud, [illegible]
Gros, Paul
Guérin, François Marie

K.
Kany, Nicolas

L.
Lebland, Marie
Lestrade, Jean
Larrieu, Marie
Lassevalle, Charles
Lanta, Jean
Lavat, Elisabeth, Veuve
Wauch
Levasseur, Léon

M.
Minvielle, Jean
Moleine, Jean
Marin, Pierre
Martin, Jean Pierre
Moreau, Marie née Louise
Gressard

N.
Nievelander Joseph
Noël, Paul
Nogues Lebrun, Pierre

P.
Peutrel, Julien
Pros, Eugène
Pierre (Marie née Augusti
ne Nicole Pievel
Prieland F.
Peillot, Alfred
Pecquet, Pierre François

R.
Ricateau, Charles
Rosseh, François
Reis, Catherine
Revoleau, Jean Baptiste
Rovelorget, Joseph

S.
Stose, Jacques
Souhan, Marius
Surmatte, Pierre
Seller, Jean Clément
Sauzé (Mme Veuve) Joseph
Pierre

T.
Tignières, Gérard
Trouillot, Eugène

V.
Vertiol, Amable

W.
Walter, Joseph
Wasmug, Jacques

Dépôt de Whisky de l'Ouest,

CHAS. de ARMAS & W. A. KOWALSKI,

Whisky de la Louisiane de $1 75 à $2 00 le gallon.

MARCHANDS D'EAU DE VIE, WHISKY, GENIEVRE, &c

Rue Front Levee, No 31, coin Conti

3mai—6m Nlle-Orléans.